

RAPPORT DE GESTION DE LA FONDATION DE PRÉVOYANCE DE LA SSO POUR L'EXERCICE 2014

RAPPORT ANNUEL

Le compte d'exploitation 2013 qui nous a été présenté au mois de mai de l'exercice sous revue a dégagé un excédent de recettes d'un peu plus de 15 millions de francs. Ce résultat réjouissant a permis au conseil de fondation de constituer des provisions et de mettre ainsi de manière anticipée les moyens nécessaires à disposition pour rémunérer les avoirs de vieillesse obligatoires et surobligatoires à un taux identique de 1,75% (taux LPP prescrit par le Conseil fédéral pour la partie obligatoire) durant l'exercice sous revue. Après avoir connu une évolution décevante l'année précédant l'exercice sous revue, la bourse s'est progressivement ressaisie (plus-value de 0,66% en moyenne par mois), de sorte que le rendement total des fonds gérés par la fondation sous sa propre responsabilité s'est établi à la fin de l'année à 7,92% en termes nets, soit près de 3% de plus qu'une année auparavant. Ce qui nous permet de rémunérer les avoirs de vieillesse 2014 non seulement à 1,75% mais de manière uniforme à 2,75% (voir plus loin sous «Généralités»). De manière réjouissante, nous avons ainsi été en mesure de relever de 118% à 121,95% – un facteur de sécurité à ne pas sous-estimer – le degré de couverture, déjà impressionnant en début d'année, des engagements pour lesquels notre institution de prévoyance assume le risque, soit pour 25% des avoirs de vieillesse. S'agissant des engagements de prévoyance au risque de Swiss Life, notre société de réassurance, il est par définition toujours de 100% au minimum pour les prestations en cas de décès et d'invalidité, les rentes de vieillesse et pour 75% des avoirs de vieillesse des assurés actifs.

Grâce aux provisions figurant dans les comptes annuels 2014, La fondation sera aussi en mesure, l'an prochain, de rémunérer les avoirs de vieillesse uniformément au taux minimal LPP de 1,75% au moins (parties surobligatoires incluses). Et aujourd'hui déjà, il est établi que les taux de conversion pour les rentes de vieillesse ne subiront aucun changement en 2016 non plus.

La marche des affaires continue à évoluer favorablement. A la fin de l'année, le nombre d'assurés s'est établi à 6 377 (+2,82% par rapport à l'année précédente). Le volume de primes a une fois de plus progressé de près de 2 millions de francs pour s'établir à 74,3 millions de francs et les rachats facultatifs ont atteint 45,7 millions de francs. Le capital de couverture des actifs a augmenté de plus de 75 millions de francs durant l'exercice sous revue et totalisait 1 228 360 407 de francs à la fin de l'année.

Aucune évolution n'est à signaler en lien avec la nouvelle fondation PLUS. Ceci, bien que la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), en accord avec les autorités fiscales, ait donné en février 2014 son feu vert à l'intégration de solutions de prévoyance d'associations professionnelles au sein d'institutions collectives, une solution que nous privilégions et que nous souhaiterions mettre en œuvre avec Swiss Life. Il existe cependant encore une marge d'interprétation juridique qu'il s'agit de clarifier. Outre l'examen et l'adaptation constante de nos plans de prévoyance à l'environnement changeant, le conseil de fondation s'est aussi occupé de notre règlement de placement, qui a dû être révisé du fait de l'acceptation de l'initiative Minder (défense du droit de vote des actionnaires par la fondation à l'assemblée générale).

Les caisses de pensions doivent périodiquement se soumettre à une expertise actuarielle. Le document établi par Swiss Life Pension Services (basé sur la clôture des comptes 2013) confirme que notre œuvre de prévoyance répond aux normes de sécurité à tous points de vue.

Dès le milieu de l'année, notre fondation a connu un changement en termes de personnel. Après plus de douze années passées au service de notre fondation, Paul Hostettler, gérant de longue date, cèdera son mandat à fin 2015 pour prendre une retraite bien méritée. Afin d'assurer une transition en douceur pour nos membres, le conseil de fondation a décidé de commencer la planification de sa succession dès le second semestre afin que, dans la mesure du possible, le nouveau gérant soit élu début 2015 et qu'il suive une phase d'introduction appropriée avec Paul Hostettler. Suite à un processus de sélection rigoureux, le conseil de fondation a trouvé une personne hautement qualifiée pour assumer la succession. Nous vous la présenterons d'ici peu, comme il se doit.

Les comptes annuels suivants ont été approuvés par le conseil de fondation sur recommandation de notre organe de contrôle, la société Fiduria SA de Berne.

COMPTES ANNUELS

BILAN

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
ACTIF		
Placements de la fortune	443'820'854,65	407 705 820,53
Liquidités	23 688 774,67	45 477 476,05
Créances	30 964 864,24	12 260 356,61
Immobilisation financière	389 167 215,74	349 967 987,87
Compte de régularisation actif	11 931 027,56	12 331 368,07
Plan de capital auprès de Swiss Life	901 249 697,00	855 375 681,00
Actifs provenant de contrats d'assurance	114 910 619,00	93 919 562,00
Total ACTIF	1 471 912 198,21	1 369 332 431,60
PASSIF		
Dettes	5 129 094,86	11 896 717,49
Prestations de libre passage	2 427 159,30	8 762 724,40
Autres dettes	2 701 935,56	3 133 993,09
Compte de régularisation passif	43 710 706,91	48 002 224,88
Réserve de contributions de l'employeur	1 014 260,25	986 135,20
Provisions non techniques	5 040 000,00	6 900 000,00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 344 874 780,10	1 245 830 987,00
Avoirs de vieillesse des personnes assurées actives	1 228 360 407,10	1 150 410 354,00
Passifs résultant de contrats d'assurance	114 910 619,00	93 919 562,00
Provisions techniques	1 603 754,00	1 501 071,00
Réserves de fluctuation de valeurs	42 404 166,00	38 253 111,00
Capital de la fondation	29 739 190,09	17 463 256,03
Situation en début de période	17 463 256,03	12 480 740,56
Dissolution des fonds libres	-10 385 867,09	-10 378 059,35
Excédent des produits	22 661 801,15	15 360 574,82
Total PASSIF	1 471 912 198,21	1 369 332 431,60

COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Apports provenant de cotisations et prestations d'entré	158 655 319,20	153 449 480,90
Cotisations réglementaires	74 674 994,70	72 805 968,25
Subsides du fonds de garantie	444 451,00	375 928,00
Sommes de rachat, prestations de libre passage	81 051 452,50	77 378 815,95
Remboursements EPL, divorce	2 424 421,00	2 571 282,40
Réserve de cotisations de l'employeur	60 000,00	317 486,30
Dépenses relatives aux prestations et vers. anticipés	-87 451 878,65	-66 657 323,70
Rentes de vieillesse et de survivants	-6 401 723,00	-5 078 346,15
Rentes d'invalidité	-897 666,25	-870 557,60
Exonération des cotisations	-13 460,20	0,00
Prestations en capital à la retraite	-33 743 436,00	-22 534 628,00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-41 670,00	-520 666,45
PLP en cas de sortie	-38 437 845,00	-34 615 427,00
Versements anticipés EPL/divorce	-7 916 078,20	-3 037 698,50
Constitution/dissolution du capital de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisation	-71 046 786,60	-80 774 493,05
Constitution de capitaux de prévoyance assurés	-57 756 907,40	-78 824 923,30
Rémunération des capitaux d'épargne	-20 193 145,70	-13 961 401,85
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations	-20 684,50	-229 313,25
Rémunération ultérieure Capital d'épargne	-11 300 000,00	-8 300 000,00
Dissolution rémunération ultérieure Capital d'épargne	8 300 000,00	10 530 000,00
Dissolution des fonds libres	10 026 634,00	10 203 221,35
Constitution de provisions techniques	-102 683,00	-192 076,00
Produits de prestations d'assurance	18 973 271,95	18 455 405,15
Prestations d'assurance	8 388 549,95	7 381 232,15
Parts d'excédents provenant des assurances	10 583 872,00	11 073 800,00
Autres produits	850,00	373,00
Charges d'assurance	-32 031 048,70	-25 549 391,30
Primes d'assurance et frais	-8 203 228,00	-8 392 203,20
Apports uniques aux assurances	-23 622 013,00	-16 901 334,00
Cotisations au fonds de garantie	-205 807,70	-255 823,70
Autres charges	0,00	-30,40
Résultat net de l'activité d'assurance	-12 901 122,80	-1 076 322,00

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Résultat des placements	40 033 301,22	26 561 672,02
Résultat des intérêts	11 777 940,73	10 741 704,21
Résultat des titres	29 957 427,12	17 152 409,18
Coûts des placements	-1 694 606,53	-1 325 910,02
Intérêt de la réserve de cotisations de l'employeur	-7 460,10	-6 531,35
Const. de provisions non techniques	-5 040 000,00	-4 700 000,00
Dissolution des provisions non techniques	6 900 000,00	0,00
Résultat de la gestion	-2 179 322,27	-2 081 613,20
Frais de gestion	-981 411,67	-933 722,50
Frais de marketing et de publicité	-1 197 910,60	-1 147 890,70
Excédent des charges/des produits avant modification de la réserve de fluctuation de valeur	26 812 856,15	18 703 736,82
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-4 151 055,00	-3 343 162,00
Excédent de charges / produits	22 661 801,15	15 360 574,82

EXPLICATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

Les capitaux de prévoyance à hauteur de 1,344+ milliard de francs sont garantis par Swiss Life à hauteur de 1 016+ millions de francs; la fondation assume le risque des 328+ millions restants.

La valeur visée de la réserve de fluctuation de valeur est fixée à 12,9%, calculée sur les engagements de prévoyance au risque de la fondation. Avec 42,404 millions de francs, la valeur cible est atteinte. Les immobilisations financières sont évaluées aux valeurs du marché.

La bonne année boursière 2014 permet de rémunérer les avoirs de vieillesse 2014 à un taux unique de 2,75%, soit nettement plus que les taux d'intérêt garantis (1,75% pour la partie obligatoire et 1,75% pour la partie surobligatoire). La rémunération supplémentaire revient aux assurés actifs qui étaient affiliés à la caisse le 01.01.2015.

Les provisions non techniques se montant à 5,04 millions de francs permettent de rémunérer la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse 2015 au taux d'intérêt LPP min. de 1,75% au lieu des 1,25% contractuels.

Les 10,583 millions de francs de parts d'excédent liées aux prestations d'assurance sont issus à 64% des produits des intérêts et à 36% des bénéfices sur les risques et servent, avec le résultat des placements, à appliquer une rémunération des avoirs de vieillesse 2014 supérieure à la moyenne et à maintenir un bon degré de couverture (121,95% pour les engagements au risque de la fondation).

La performance nette sur les immobilisations financières gérées au risque de la fondation est de 7,92%. Swiss Life a rémunéré les immobilisations financières gérées dans le plan de capital à hauteur de 2,2% (obligation de 1,75% pour les parties obligatoires des avoirs de vieillesse et de 1,25% pour les parties surobligatoires).

Les frais de gestion incombant à la fondation par assuré actif s'élèvent à 342 francs (année précédente: 346 francs).

Le taux de transparence des placements en matière de frais est de 100% et la part des frais de gestion de fortune, de 0,44%.

Placements et principes d'évaluation

Engagements de prévoyance et degré de couverture

Le capital de prévoyance et les provisions techniques à hauteur de 1 344 874 780.10 sont couverts par:

a) Actifs provenant de contrats d'assurance

	31.12.2014 CHF	31.12.2014 %
Capital de couverture issu du contrat de réassurance conclu avec Swiss Life pour le décès, l'invalidité et les rentes de vieillesse	114 910 619	8,54

b) Plan de capital auprès de Swiss Life

	31.12.2014 CHF	31.12.2014 %
Placements financiers avec garantie de la valeur nominale et des intérêts par Swiss Life	901 249 697	67,02

c) Placements financiers pour lesquels la fondation assume le risque

	31.12.2014 CHF	31.12.2014 %
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pour lesquels la fondation assume le risque	328 714 464	24,44

Ces placements financiers sont gérés par quatre gestionnaires de fortune (Albin Kistler Partner, Zurich; Credit Suisse, Berne et Zurich; Swiss Life Asset Management SA, Zurich).

Ils se décomposent comme suit:

	%
Actions	30,4
Suisse	13,2
Monde	14,2
Marchés émergents	3,0
Obligations	52,1
Suisse CHF	37,5
Monde (couvertes)	14,6
Immobilier	14,8
Liquidité	2,7

c) Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Le taux de couverture pour les capitaux d'épargne et les capitaux de couverture garantis par Swiss Life est de 100%. Le taux de couverture des avoirs de vieillesse pour lesquels la fondation assume le risque se calcule comme suit:

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Part du capital de couverture et des provisions techniques	328 714 464,10	296 535 744,00
Fonds de couverture des excédents de sinistres	-	-
Capital de couverture nécessaire	328 714 464,10	296 535 744,00
Capital de couverture disponible	328 714 464,10	296 535 744,00
Réserve de fluctuation de valeurs	42 404 166,00	38 253 111,00
Capital de la fondation, fonds libres	29 739 190,09	17 463 256,03
Fonds disponibles pour couvrir les capitaux de prévoyance et les provisions techniques nécessaires et des provisions techniques	400 857 820,19	352 252 111,03
Degré de couverture	121,95%	118,79%
Degré de couverture total (Swiss Life et fondation)	105,36%	104,47%

e) Nombre d'assurés

	2014	2013
Assurés actifs	6'377	6'024
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	243	210
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	111	117
Bénéficiaires de rentes de veuve / d'orphelin	22	22

f) Rémunération de l'avoir de vieillesse

	2014 %	2013 %
Partie obligatoire	2,75	2,30
Partie surobligatoire	2,75	2,30

Mentions particulières

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du conseil de fondation et de l'organe de direction est restée inchangée. Nous ne manquons pas, à la fin de ce rapport, de remercier les personnes qui s'engagent chaque jour pour notre fondation, et tout particulièrement les collaborateurs du secrétariat, Madame Sonja Winkler et Messieurs Alain Duc et Beat Kummer ainsi que les membres du conseil de fondation et nos interlocuteurs directs chez Swiss Life, Christian Brunner et Danilo Zweifel.

Organes – Tiers mandatés

Conseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, Baden (Président)^{*)}
 Représentant des employeurs
 Tanja Bollig Bonvin, Randogne (vice-présidente)^{*)}
 Représentante des salariés
 Renato Broggin, Balerna
 Représentant des employeurs
 Jean-Michel Graf, Lausanne
 Représentant des employeurs
 Cornelia Jäggi, Lohn-Ammannsegg
 Représentante des salariés
 Elsbeth Tobler, Sempach Station
 Représentante des salariés

Secrétariat

Paul Hostettler, avocat, gérant*)
 Alain Duc, Beat Kummer, Sonja Winkler

Comptabilité externe

EY Accounting Services AG, 3001 Berne

Organe de révision

Fiduria, 3007 Berne

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services SA, Zurich

Gestion d'actifs

Albin Kistler Partner, 8001 Zurich
 Credit Suisse, Berne et Zurich
 Swiss Life Asset Management SA, Zurich

Dépositaire global

UBS AG, 8001 Zurich

Spécialiste des placements externes


PPCmetrics, Zurich

Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich
 Zurich (n° de reg. ZH 1036)

*) = Comité des finances

Berne, août 2015



Dr. med. dent. Hans-Caspar Hirzel,
 Président



Paul Hostettler, avocat
 Gérant